



Bourse du Travail
1er étage - Porte de gauche
14, rue du Chemin des Femmes
91300 MASSY

BULLETIN D'ADHÉSION

☎ 09 61 00 00 02
✉ contact@symetal.fr

Madame	Monsieur	NOM :	Prénom :
Date de naissance :		NOM DE NAISSANCE :	
Adresse postale :			
Code postal :		Ville :	
Portable Perso. :		Email Perso. :	

Nom de l'entreprise :			
Adresse postale :			
Code postal :		Ville :	
Portable Pro. :		Email Pro. :	
Profession :	OUVRIER	ETAM	CADRE

J'ADHÈRE AU SYMÉTAL CFDT FRANCILIEN : MA COTISATION EST DE 1% DU SALAIRE MENSUEL NET (AVANT IMPÔT)

SALAIRE MENSUEL NET (HORS PRIMES) :

Fait à :

Le : ____/____/____

Le SYMÉTAL CFDT FRANCILIEN propose différents moyens de paiement pour le versement des cotisations : par prélèvement bancaire mensuel de préférence (**cadre à compléter et signer ci-dessous**) ou par chèque et virement bancaires aux échéances de votre choix.

Signature :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (RUM – RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT) - CRÉANCIER : CFDT - ICS : FR88ZZZ254894
COORDONNÉES BANCAIRES IBAN (MERCİ DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - RIB, RIP OU RICE) :

Le : ____/____/____

DATE DE PRÉLÈVEMENT AU CHOIX :

- 5 DU MOIS (par défaut)
- 10 DU MOIS
- 25 DU MOIS

Signature pour le Mandat SEPA :

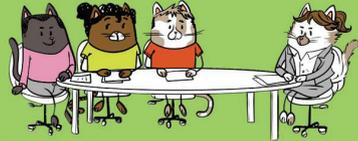
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. (**Mentions légales au verso**)



POURQUOI SE SYNDIQUER À LA CFDT ?

POUR NÉGOCIER DES ACCORDS D'ENTREPRISE

Les accords d'entreprise peuvent concerner par exemple l'évolution des salaires ou la durée du temps de travail.

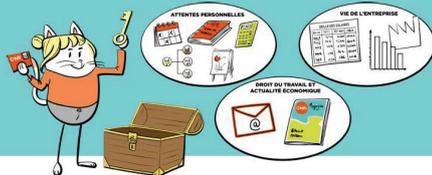


Etre syndiqué donne à l'adhérent la possibilité de discuter avec les autres adhérents de la CFDT lors des **réunions de section**. Il peut donner son avis, et peser, grâce au **délégué syndical**, lors des négociations en cours et à venir.

POUR BÉNÉFICIER D'INFORMATIONS

Ces informations peuvent concerner :

- La vie de l'entreprise (ex : grilles de salaires)
- Le droit du travail et l'actualité économique (via CFDT magazine par exemple)
- Les attentes personnelles de l'adhérents, comme ses droits si il travaille de nuit.



POUR SE FAIRE ACCOMPAGNER DANS SA VIE PROFESSIONNELLE

Si un adhérent de la CFDT est en situation de souffrance au travail, le syndicat peut l'aider à construire un dossier de médiation auprès de son employeur, l'accompagner dans ses démarches ou encore lui proposer une assistance juridique.



POUR PARTICIPER AU DIALOGUE SOCIAL

La CFDT est particulièrement attachée au dialogue social entre l'employeur et les salariés.

La grève est l'outil de revendication de dernier recours, lorsque le dialogue est bloqué. En effet, la négociation sera privilégiée au maximum.



Comme adhérent CFDT Tu as des DROITS

Une information :

Tu recevras chaque mois « CFDT MAGAZINE » et une information fédérale régulière.

Un droit d'expression :

Tu seras consulté-e sur les choix de la CFDT dans ton entreprise en terme de revendication, d'actions syndicales, de signature éventuelle d'accords ...

Une défense personnalisée :

La CFDT dispose d'un réseau important de juristes, d'avocats, de conseillers prud'homaux et de militants formés en matière de droit du travail.

Une formation :

Pour mieux connaître tes droits, pour exercer un mandat syndical.

Une réduction d'impôt :

La cotisation syndicale donne droit à une réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées.

Les services de la CNAS (Caisse Nationale d'Action Syndicale) :

Une défense juridique : prise en charge par un défenseur agréé ou un avocat des procédures juridiques liées à votre contrat de travail.

Un soutien financier en cas de grève : la CFDT est la seule organisation syndicale à verser une indemnité journalière en cas de grève à tous ses adhérents dès le troisième jour de grève.

A quoi sert ta cotisation ?

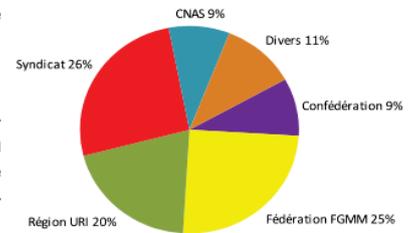
La cotisation permet à la CFDT de fonctionner de façon indépendante de toute pression politique ou patronale.

Elle permet notamment :

• de payer les salariés de l'organisation, le téléphone, l'électricité, les loyers...

• de former gratuitement les militants au droit social lorsque son entreprise le refuse.

• de se doter de services juridiques...



Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement. Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précisées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte, l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.